



50 %

Taux de féminisation
du Conseil
d'administration

58,3 %

Taux d'indépendance
du Conseil
d'administration

91 %

Taux d'assiduité
du Conseil
d'administration

4

GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

4.1	Direction et contrôle de la Société	202	4.2	Rémunération et avantages des administrateurs et mandataires sociaux	234
4.1.1	Conseil d'administration	202	4.2.1	Rémunération et avantages des administrateurs	234
4.1.2	Modalités d'exercice de la Direction générale	225	4.2.2	Rémunération et avantages des dirigeants et mandataires sociaux	236
4.1.3	Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration	226	4.2.3	Principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments de rémunération du Président-Directeur général et du Directeur général délégué au titre de l'année 2018	246
4.1.4	Comités Spécialisés	228			
4.1.5	Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration	231			
4.1.6	Déontologie	231			
4.1.7	Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction	233			

4.1 DIRECTION ET CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ

4.1.1 Conseil d'administration

La Société a la forme d'une société anonyme. Depuis le 17 juillet 2013, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général sont unifiées, cette unification permettant en effet, dans un environnement en constante évolution, d'assurer la cohésion entre stratégie et gestion opérationnelle, et ainsi de raccourcir les circuits de décision.

La Société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées publié par l'Association française des entreprises privées (AFEP) et le Mouvement des entreprises de France (MEDEF) (le Code AFEP-MEDEF). Le Code AFEP-MEDEF peut être consulté sur le site Internet de l'AFEP à l'adresse suivante : www.afep.com.

Conformément au Code AFEP-MEDEF, et en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, il est précisé ici que la Société se conforme à l'intégralité des recommandations du Code AFEP-MEDEF.

4.1.1.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A - Composition actuelle du Conseil

Au 14 février 2018, date d'arrêté des comptes de l'exercice 2017, le Conseil d'administration est composé de douze administrateurs dont sept sont indépendants (58,3 %) au sens du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF et six sont des femmes (50 %).

Les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général sont unifiées et assurées par Monsieur Éric Le Gentil. Il est assisté d'un Directeur général délégué. Ces fonctions sont exercées, depuis le 30 août 2016, par Monsieur Vincent Ravat.

Le tableau ci-après présente de façon synthétique la composition du Conseil d'administration au 14 février 2018, ainsi que la situation du Conseil au cours de l'exercice 2017 :

	Sexe	Âge (au 31/12)	Date de première nomination	Date de l'Assemblée au cours de laquelle le mandat arrive à échéance	Taux de présence au Conseil d'administration	Présence dans des Comités/Taux de présence		
						Comité d'audit, des risques et du développement durable	Comité des investissements	Comité des nominations et des rémunérations
Dirigeant mandataire social								
Éric Le Gentil	H	57	13/02/2013	2019	100 %		M 100 %	
Membres indépendants								
Victoire Boissier	F	50	20/04/2016	26/04/2018	100 %			M ⁽²⁾ 100 %
Bernard Bouloc (jusqu'au 24/10/2017)	H	81	14/10/2005	2019	100 %	M 100 %		P 100 %
Anne-Marie de Chalambert	F	74	23/07/2013	26/04/2018	89 %		P 100 %	M 100 %
Élisabeth Cunin-Diéterlé	F	57	06/06/2012	2019	100 %			M/P ⁽²⁾ 100 %
Marie-Christine Levet	F	50	06/06/2012	2019	89 %	P 100 %		
Ingrid Nappi-Choulet	F	51	30/04/2014	2020	67 %	M 75 %		
Pascale Roque ⁽¹⁾ (à compter du 24/10/2017)	F	56	24/10/2017	2019	100 %	M ⁽³⁾		
Generali Vie			30/04/2014	26/04/2018				
Bruno Servant représentant de la société	H	57	30/04/2014		100 %		M 100 %	

M : Membre P : Président

(1) Ratification de la cooptation soumise à l'Assemblée générale du 26 avril 2018.

(2) Depuis le 24 octobre 2017.

(3) Depuis le 21 décembre 2017 - Pas de réunion tenue du 21 au 31 décembre 2017.

	Sexe	Âge (au 31/12)	Date de première nomination	Date de l'Assemblée au cours de laquelle le mandat arrive à échéance	Taux de présence au Conseil d'administration	Présence dans des Comités/Taux de présence		
						Comité d'audit, des risques et du développement durable	Comité des investissements	Comité des nominations et des rémunérations
Membres représentant l'actionnaire de référence								
La Forézienne de Participations			10/12/2010	26/04/2018				
Yves Desjacques, représentant de la société (jusqu'au 13/11/2017)	H	50	08/06/2012		62,5 %			M 100 %
David Lubek, représentant de la société (à compter du 13/11/2017)	H	44	13/11/2017		100 %	M ⁽³⁾		
Jacques Dumas	H	67	22/08/2005	2020	100 %	M ⁽⁴⁾ 100 %		M ⁽³⁾
Casino, Guichard- Perrachon			19/08/1999	2020				
Antoine Giscard d'Estaing, représentant de la société	H	56	06/04/2009		78 %		M 100 %	
Michel Savart	H	55	06/05/2010	2020	100 %		M 80 %	M 80 %
Nombre de réunions					9	4	5	5
Taux de présence					91 %	75 %	96 %	96 %

M : Membre P : Président

(3) Depuis le 21 décembre 2017 - Pas de réunion tenue du 21 au 31 décembre 2017.

(4) Jusqu'au 21 décembre 2017.

Une composition équilibrée

Avec 58,3 % d'administrateurs indépendants et une parité complète entre hommes et femmes, la Société s'aligne sur les meilleurs standards internationaux.

Le Conseil s'interroge régulièrement sur l'équilibre souhaitable de sa composition et de celles de ses Comités spécialisés afin de garantir aux actionnaires et au marché que ses missions sont accomplies avec l'indépendance et l'objectivité nécessaires.

Avec la cooptation de Madame Pascale Roque le 24 octobre 2017 en remplacement de Monsieur Bernard Bouloc, Mercialis a confirmé son engagement fort en matière d'indépendance de sa gouvernance et de diversité de son Conseil d'administration.

Représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein du Conseil et des Comités

Le Conseil d'administration comprend six femmes sur douze administrateurs, soit 50 %.

Madame Anne-Marie de Chalambert ayant émis le souhait de ne pas voir son mandat renouvelé, il sera proposé lors de l'Assemblée générale ordinaire du 26 avril 2018 de nommer une nouvelle administratrice indépendante afin de poursuivre la parité.

En outre, chaque Comité est présidé par une administratrice indépendante.

Politique de diversité

Le Conseil d'administration veille à appliquer les principes du Code AFEP-MEDEF concernant sa composition. Avec l'appui de son Comité des nominations et des rémunérations, il évalue périodiquement sa taille, sa structure et sa composition de même que celles de ses Comités. Les nouvelles candidatures, comme les propositions de renouvellement, prennent en compte les conclusions ressortant de l'évaluation du fonctionnement du Conseil et font l'objet de recommandations du Comité des nominations et des rémunérations.

La taille du Conseil est jugée appropriée. Le Conseil poursuit les objectifs de maintenir la diversité et la complémentarité des compétences techniques et des expériences, la représentation équilibrée des femmes et des hommes et une proportion d'administrateurs indépendants supérieure au seuil de 50 % préconisé par le Code AFEP-MEDEF pour les sociétés au capital dispersé et dépourvues d'actionnaires de contrôle.

Les renouvellements et nominations d'administrateurs sont proposés afin de maintenir ces équilibres et de disposer d'un ensemble de compétences en adéquation avec les activités de la Société et les missions respectives dévolues aux Comités du Conseil. Il est également tenu compte de leur volonté d'être associés au développement de la Société, de leurs engagements de responsabilité sociétale de Mercialis, et de leur disponibilité compte tenu de la fréquence des réunions du Conseil et des Comités.

Le Conseil d'administration a veillé également à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein de ses Comités spécialisés. Au 14 février 2018, chaque Comité est présidé par une femme, le Comité d'audit, des risques et du développement durable et le Comité des nominations et des rémunérations comprenant par ailleurs une majorité de femmes.

La diversité des compétences représentées au sein du Conseil est présentée au paragraphe ci-après.

Des compétences variées, transversales et complémentaires

Le Conseil d'administration conforte également la diversité de ses compétences avec un panel de membres expérimentés et à l'expertise éprouvée tant en matière d'immobilier, gestion d'actifs, finance, juridique, ressources humaines, marketing, distribution, recherche économique, Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE), nouvelles technologies ou encore digitalisation :

	Immobilier/ Construction/ Urbanisme	Recherche	Juridique/ Ressources Humaines	Finances/ Comptabilité	Nouvelles technologies	Gestion de sociétés	Assurance	Distribution/ hôtellerie	Autres *
Éric Le Gentil	■		■	■		■	■		■
Victoire Boissier	■			■		■		■	
Anne-Marie de Chalambert	■			■		■	■		
Élisabeth Cunin-Diéterlé	■		■	■		■			■
Jacques Dumas	■		■	■		■		■	
Antoine Giscard d'Estaing	■			■		■		■	
Marie-Christine Levet			■	■	■	■			
David Lubek	■			■		■	■	■	
Ingrid Nappi-Choulet	■	■		■					■
Pascale Roque	■		■	■		■		■	
Michel Savart	■		■	■		■		■	
Bruno Servant	■			■			■		■

* Informatique, Santé, RSE...

Un Conseil composé à 58,3 % d'administrateurs indépendants

Dans le cadre des missions qui lui sont confiées, le Comité des nominations et des rémunérations est chargé de veiller à la situation de chacun des administrateurs au regard des relations qu'il entretient, s'il y a lieu, avec la Société ou les sociétés du Groupe, de nature à compromettre sa liberté de jugement ou à entraîner des conflits d'intérêts potentiels avec la Société.

À ce titre, le Comité des nominations et des rémunérations procède à un examen annuel de la composition du Conseil d'administration, et en particulier de la situation d'indépendance des administrateurs au regard des critères d'appréciation prévus à cet effet par le Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF :

- critère 1 : ne pas être salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la Société, ni salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la Société consolide, ou de la société mère de la Société ou d'une société consolidée par cette société mère, et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;

- critère 2 : ne pas être dirigeant mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur, ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire social exécutif de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- critère 3 : ne pas être (ou ne pas être lié directement ou indirectement à un) client, fournisseur, banquier d'affaires ou de financement significatif de la Société ou de son Groupe, ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;
- critère 4 : ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- critère 5 : ne pas avoir été Commissaire aux comptes de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- critère 6 : ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans (la perte de la qualité d'indépendant intervient à la date des douze ans) ;
- critère 7 : ne pas être, contrôler ou représenter un actionnaire détenant seul ou de concert plus de 10 % du capital ou des droits de vote au sein des assemblées de la Société.

Le Conseil porte chaque année une attention particulière au critère des liens d'affaires significatifs (critère 3). Lorsque des courants d'affaires ou des relations ont été identifiés entre la Société et les sociétés dans lesquelles les administrateurs qualifiés d'indépendants exercent des fonctions ou des mandats, des éléments qualitatifs et/ou quantitatifs, parmi lesquels leur montant non significatif apprécié du point de vue de chacune des parties, ou encore l'antériorité de la relation par rapport à la nomination, sont généralement pris en considération par le Conseil pour confirmer l'indépendance des administrateurs concernés.

Comme l'an dernier, sept administrateurs répondent complètement aux critères d'indépendance : Mesdames Victoire Boissier, Anne-Marie de Chalambert, Élisabeth Cunin-Diéterlé, Marie-Christine Levet, Ingrid Nappi-Choulet, Pascale Roque et Monsieur Bruno Servant, représentant de la société Generali Vie.

Concernant Madame Élisabeth Cunin-Diéterlé, le Conseil a confirmé son analyse que les relations commerciales entretenues entre le groupe Camaïeu, dont elle est dirigeante, et Mercialys, n'étaient pas de nature à compromettre l'exercice de son indépendance de jugement au sein du Conseil ni susceptible de faire naître des conflits d'intérêts. En effet, sur 653 magasins exploités par le groupe Camaïeu en France, 20 sont présents dans les galeries marchandes de Mercialys. Les loyers versés par Camaïeu à Mercialys représentent 1,17 % de la masse totale des loyers perçus par Mercialys. Le courant d'affaires existant entre Mercialys et Camaïeu n'est donc pas significatif.

Il est par ailleurs rappelé que sur la base des critères du Code AFEP-MEDEF révisé en 2016, Monsieur Bernard Bouloc a perdu sa qualité d'administrateur indépendant en octobre 2017, ayant alors atteint une durée de mandat de douze ans. À ce titre, il a démissionné de ses fonctions et le Conseil d'administration a coopté Madame Pascale Roque, nouvelle administratrice qui répond aux critères d'indépendance susvisés.

Le tableau ci-après synthétise l'analyse de la situation de chacun des administrateurs au regard des critères d'indépendance du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF :

Administrateurs	Critère 1	Critère 2	Critère 3	Critère 4	Critère 5	Critère 6	Critère 7
Administrateurs indépendants							
Victoire Boissier	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Anne-Marie de Chalambert	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Élisabeth Cunin-Diéterlé	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Marie-Christine Levet	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Ingrid Nappi-Choulet	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Pascale Roque	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Bruno Servant, représentant de Generali Vie	oui	oui	oui	oui	oui	oui	oui
Administrateurs non indépendants							
Jacques Dumas	non	oui	oui	oui	oui	oui	non
Antoine Giscard d'Estaing, représentant de Casino, Guichard-Perrachon	non	oui	oui	oui	oui	oui	non
Éric Le Gentil	non	oui	oui	oui	oui	oui	non
David Lubek, représentant de la Forézienne de Participations	non	oui	oui	oui	oui	oui	non
Michel Savart	non	oui	oui	oui	oui	oui	non

B. Mandats et fonctions des membres du Conseil d'administration, du Directeur général et du Directeur général délégué

M. Éric Le Gentil

Président-Directeur général

Date de naissance : 20 juin 1960

Nationalité française

Adresse professionnelle : 148, rue de l'Université – 75007 Paris

Nombre de titres Mercialys détenus : 18 400

Expertise et expérience

M. Éric Le Gentil est diplômé de l'École Polytechnique, de l'Institut d'Études Politiques de Paris et de l'Institut des Actuaire français. Il a débuté sa carrière en 1985 au contrôle des Assurances. De 1986 à 1992, il a occupé différents postes au ministère des Finances et notamment celui de conseiller technique (responsable des questions d'assurances) au cabinet de M. Pierre Bérégovoy. De 1992 à 1999, il exerce différentes fonctions au sein du Groupe Athéna Assurances et des AGF Assurances. Il rejoint le Groupe Generali France en 1999 en qualité de Directeur général de Generali Assurances Vie & Iard. En décembre 2004, il est nommé Directeur général de Generali France Assurances. Depuis le 17 juillet 2013, il occupe les fonctions de Président-Directeur général de Mercialys.

Fonction principale

- Président-Directeur général de la société Mercialys (société cotée).

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	13 février 2013	AGO à tenir en 2019
Président du Conseil d'administration	13 février 2013	AGO à tenir en 2019
Directeur général	17 juillet 2013	AGO à tenir en 2019
Membre du Comité des investissements	13 avril 2012	AGO à tenir en 2019

Autres mandats et fonctions exercés en 2017 et se poursuivant au 14 février 2018

Au sein du groupe Mercialys

- Gérant de la société La Diane.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

(hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Représentant permanent de la société Generali Vie au Conseil d'administration de la société Mercialys (société cotée) et Membre du Comité des nominations et rémunérations ;
- Directeur général de la société Generali France Assurances ;
- Président du Conseil d'administration de la société Generali Réassurance Courtage ;
- Vice-président de la société Europ Assistance Holding ;
- Administrateur des sociétés Generali France Assurances, Generali Vie, Generali Iard et Generali Réassurance Courtage ;
- Représentant permanent de la société Europ Assistance Holding au Conseil d'administration des sociétés Europ Assistance (SA) et Europ Assistance France ;
- Représentant permanent de la société Generali Iard au Conseil d'administration des sociétés Europ Assistance Holding, GFA Caraïbes et Generali Investissement (SICAV) ;
- Représentant permanent de la société Generali France Assurances au Conseil d'administration des sociétés e-cie vie et Prudence Créole ;
- Représentant permanent de la société Generali Vie au Conseil d'administration de la société Cofitem-Cofimur (société cotée) ;
- Membre du Conseil de surveillance et membre du Comité d'audit de la société ANF Immobilier (société cotée) ;
- Membre et Président du Comité exécutif de la société Cofifo ;
- *Member of the Investment Advisory Board* de la société Generali Investments Sp.A. ;
- *Member of the Management Board* de Generali Fund Management et de Generali Investments Managers SA ;
- *Member of the Board of Directors* de Generali Real Estate Sp.A. ;
- Administrateur de l'Association Amis et Mécènes de l'Opéra Comique - AMOC.

M. Vincent Ravat

Directeur général délégué

Non-Administrateur

Date de naissance : 15 mars 1974

Nationalité française

Adresse professionnelle : 148, rue de l'Université – 75007 Paris

Nombre de titres Mercialis détenus : 6 771

Expertise et expérience

M. Vincent Ravat a rejoint Mercialis en janvier 2014 en tant que Directeur général adjoint en charge des équipes de commercialisation, exploitation et marketing & communication. Il était auparavant, depuis janvier 2011, Directeur des Opérations France d'Hammerson, groupe d'investissement, de développement et de gestion immobilière, coté au London Stock Exchange, développant ses activités au Royaume-Uni et en France. De 2000 à 2010, il avait exercé différentes fonctions en Asie, Suisse, Espagne et France au sein des Groupes KingJouet et Distritoys SA dont il était membre du Comité exécutif. Il est diplômé de l'ESC Rouen (devenue Neoma Business School) et Membre de la Royal Institution of Chartered Surveyors (MRICS).

Fonction principale

- Directeur général délégué de la société Mercialis.

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Directeur général délégué	30 août 2016	AGO à tenir en 2019

Autres mandats et fonctions exercés en 2017 et se poursuivant au 14 février 2018**Au sein du groupe Mercialis**

- Président de la société Mercialis Exploitation.

Hors groupe Mercialis

- Administrateur de l'Institut pour la Ville & le Commerce.
- Administrateur du Conseil National des Centres Commerciaux (CNCC).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

(hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- *Member of the Continental Europe Management Board* de la société Hammerson plc ;
- *Member of the Hammerson plc French Management Board.*

Mme Victoire Boissier

Administratrice indépendante (mandat soumis à renouvellement)

Date de naissance : 28 décembre 1967

Nationalité française

Adresse professionnelle : 6, allée Jean Prouvé - 92110 Clichy

Nombre de titres Mercialys détenus : 800

Expertise et expérience

Diplômée de l'EM Lyon (Majeure en finances) et de l'INSEAD (*International Executive Programme*), Mme Victoire Boissier débute sa carrière en 1990 dans le secteur bancaire (Barclays) puis rejoint Générale de Restauration. De 1995 à 2008, elle occupe successivement au sein de la société Yum France les fonctions d'analyste financier, Directeur du planning stratégique, *Senior finance manager* et Directeur administratif et financier. De 2009 à 2017, Mme Victoire Boissier occupe le poste de Vice-Président finances au sein de la société Louvre Hôtels Group et en est membre du Comité exécutif. Elle rejoint en 2017 le groupe d'éducation Grandir/ Les Petits Chaperons Rouges, en tant que Directeur général délégué.

Fonction principale

- Directeur général délégué finance groupe au sein du groupe Grandir/Les Petits Chaperons Rouges.

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administratrice	20 avril 2016	AGO du 26 avril 2018
Membre du Comité des nominations et des rémunérations	24 octobre 2017	AGO du 26 avril 2018

Autres mandats et fonctions exercés en 2017 et se poursuivant au 14 février 2018

Néant

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

(hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Administratrice, membre du Comité stratégique et du Comité des comptes de la société Gascogne (société cotée) ;
- Gérante de la société Achats Services* ;
- Membre du Comité exécutif et Vice-Président Finances de la société Louvre Hôtels Group*.

* Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2017.

Mme Anne-Marie de Chalambert

Administratrice indépendante (mandat non soumis à renouvellement)

Date de naissance : 7 juin 1943

Nationalité française

Adresse professionnelle : 148, rue de l'Université – 75007 Paris (domiciliation)

Nombre de titres Mercialys détenus : 1 000

Expertise et expérience

Mme Anne-Marie de Chalambert a débuté sa carrière en 1962, comme attachée de presse chez Pathé-Marconi. En 1969, elle s'oriente vers la promotion immobilière au sein de Valois en tant que Directrice commerciale. En 1980, elle fonde la société VLGI (Vente Location Gestion Immobilière), filiale de la banque Lazard, dans laquelle elle occupe le poste de Présidente-Directrice générale. Elle rejoint, en 1996, le Groupe Generali, en prenant les fonctions de Directrice immobilier. Puis, elle devient Présidente-Directrice générale de Generali Immobilier, où elle transforme le patrimoine de Generali France, à dominante d'habitation, en un patrimoine principalement de bureaux, et situé majoritairement à Paris et en région parisienne. Elle est nommée Présidente de Generali Real Estate Europe en 2004, où elle fédère les différentes équipes immobilières européennes du groupe et investit dans des opérations communes. En 2009, elle prend les fonctions de Présidente de Generali Immobiliare jusqu'en mars 2010. Depuis 2010, elle assure des missions de conseil pour l'Institut Pasteur dans sa stratégie immobilière.

Fonction principale

- Administratrice de sociétés.

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administratrice	23 juillet 2013	AGO du 26 avril 2018
Présidente et membre indépendant du Comité des investissements	23 juillet 2013	AGO du 26 avril 2018
Membre indépendant du Comité des nominations et des rémunérations	23 juillet 2013	AGO du 26 avril 2018

Autres mandats et fonctions exercés en 2017 et se poursuivant au 14 février 2018

Hors groupe Mercialys

- Administratrice de la Société Foncière Lyonnaise SA (société cotée) ;
- Membre du Comité de rémunérations et de sélection, membre du Comité des comptes et d'audit et membre du Comité des administrateurs indépendants de la Société Foncière Lyonnaise SA (société cotée) ;
- Présidente de la société AMCH ;
- Membre du Comité de placement de l'Institut Pasteur.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

(hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Administratrice, membre du Comité des rémunérations et des nominations et membre du Comité des investissements de la société Nexity SA (société cotée).

Mme Élisabeth Cunin-Diéterlé

Administratrice indépendante

Date de naissance : 17 septembre 1960

Nationalité française

Adresse professionnelle : Groupe Camaïeu – 211, avenue Jules Brame – 59100 Roubaix

Nombre de titres Mercialys détenus : 1 000

Expertise et expérience

Mme Élisabeth Cunin-Diéterlé est diplômée de l'École Polytechnique, de l'ENSAE et de l'Institut d'Études Politiques de Paris. Elle a commencé sa carrière au sein du cabinet McKinsey. Elle s'est ensuite orientée vers le secteur de la distribution chez Dia, puis chez Étam. En 2001, elle prend la Direction générale d'André, et en 2005, celle d'Étam Lingerie. Mme Élisabeth Cunin-Diéterlé devient, en 2011, Présidente de Comptoir des Cotonniers et Princesse Tam-Tam, marques appartenant au Groupe japonais Fast Retailing, qui possède également la marque Uniqlo. Depuis octobre 2013, elle a rejoint le groupe Camaïeu en tant que Présidente.

Fonction principale

- Présidente du groupe Camaïeu.

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administratrice	6 juin 2012	AGO à tenir en 2019
Membre indépendant du Comité des nominations et des rémunérations	27 novembre 2013	AGO à tenir en 2019
Présidente du Comité des nominations et des rémunérations	24 octobre 2017	AGO à tenir en 2019

Autres mandats et fonctions exercés en 2017 et se poursuivant au 14 février 2018**Hors groupe Mercialys**

- Présidente des sociétés Camaïeu International et Financière Brame ;
- Représentant permanent de la société Camaïeu International au Conseil d'administration de la société Mode Développement Belgique SA (Belgique) ;
- Représentant permanent de Camaïeu International, associé commandité de la société Camaïeu Monaco & Cie ;
- *Executive Manager* de la société Camaïeu Asia ;
- *Executive Director* au sein de Camaïeu Apparel (Shanghai) Co Ltd.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

(hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Présidente des sociétés Créations Nelson, Comptoir des Cotonniers France, Petit Véhicule, AMB ;
- Présidente et membre du Directoire de la société Financière Brame ;
- Directrice générale de la société Camaïeu International ;
- Administratrice des sociétés Comptoir des Cotonniers Belgique, Comptoir des Cotonniers United Kingdom et Princesse Tam-Tam Belgique ;
- Présidente du Conseil d'administration de la société Comptoir des Cotonniers Suisse ;
- Gérante des sociétés Comptoir des Cotonniers Allemagne, Comptoir des Cotonniers Espagne, Comptoir des Cotonniers Italie, Princesse Tam-Tam Allemagne, Princesse Tam-Tam Espagne et Petit Véhicule Italie.

M. Jacques Dumas

Administrateur

Date de naissance : 15 mai 1952

Nationalité française

Adresse professionnelle : 148, rue de l'Université – 75007 Paris

Nombre de titres Mercialys détenus : 508

Expertise et expérience

Titulaire d'une maîtrise de Droit et ancien élève de l'Institut d'Études Politiques de Lyon, M. Jacques Dumas a débuté sa carrière en tant que Juriste puis Directeur administratif au sein de la Compagnie Française de l'Afrique Occidentale - CFAO - (1978-1986). Il exerce ensuite les fonctions de Secrétaire général adjoint du Groupe Rallye (1987), de Directeur des affaires juridiques du groupe Euris (1994). Il est actuellement le Directeur général adjoint de la société Euris et Conseiller du Président de la société Casino, Guichard-Perrachon.

Fonctions principales

- Conseiller du Président de la société Casino, Guichard-Perrachon (société cotée) ;
- Directeur général adjoint de la société Euris.

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	22 août 2005	AGO à tenir en 2020
Membre du Comité des nominations et des rémunérations	21 décembre 2017	AGO à tenir en 2020

Autres mandats et fonctions exercés en 2017 et se poursuivant au 14 février 2018

Hors groupe Mercialys

Au sein du groupe Euris

- Administrateur de la société Rallye (société cotée) et Membre du Comité des nominations et des rémunérations ;
- Représentant permanent de la société Euris au Conseil d'administration de la société Finatis (société cotée) et membre du Comité d'audit ;
- Représentant permanent de la société Euris au Conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon (société cotée) et membre du Comité des nominations et rémunérations ;
- Membre du Comité de surveillance de la société Monoprix.

Hors du groupe Euris

- Gérant des sociétés Cognacq-Parmentier et Longchamp-Thiers.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

(hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président de la société GreenYellow ;
- Vice-Président et membre du Conseil de surveillance de la société Monoprix SA ;
- Représentant permanent de la société Cobivia au Conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon* (société cotée) ;
- Représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon au Conseil d'administration de la société Monoprix SA ;
- Représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon au Conseil de surveillance de la société Monoprix SA ;
- Représentant permanent de la société Distribution Casino France au Conseil d'administration de la société Distribution Franprix ;
- Représentant permanent de la société Messidor SNC au Conseil d'administration de la société Cdiscount ;
- Membre du Comité des nominations et des rémunérations de la société Rallye (société cotée) ;
- Membre du Comité d'audit, des risques et du développement durable de la société Mercialys (société cotée).

* Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2017.

Mme Marie-Christine Levet

Administratrice indépendante

Date de naissance : 28 mars 1967

Nationalité française

Adresse professionnelle : 148, rue de l'Université – 75007 Paris (domiciliation)

Nombre de titres Mercialys détenus : 1 000

Expertise et expérience

Diplômée de l'École des Hautes Études Commerciales et du MBA de l'Institut Européen d'Administration des Affaires (Insead). Mme Marie-Christine Levet a débuté sa carrière chez Accenture, avant de rejoindre Disney puis Pepsico à des fonctions marketing et stratégie. Par la suite, elle a acquis une solide expérience dans le secteur de l'Internet et des télécoms. En 1997, elle fonde Lycos France et le hisse à la place de second portail français en 2000. En 2001, elle prend la présidence de Club-Internet jusqu'en juillet 2007. De 2004 à 2005, elle a également été présidente de l'AFA (Association des Fournisseurs d'Accès), représentant les intérêts de tous les acteurs du marché auprès des pouvoirs publics. De 2008 à 2010, elle dirige le groupe d'information hi-tech Tests ainsi que les activités Internet du Groupe NextRadioTV. De 2010 à 2013, elle est Directrice associée du fonds d'investissement Jaina Capital, spécialisé dans le financement de jeunes entreprises innovantes. Mme Marie-Christine Levet est aujourd'hui partenaire du fonds Educapital, fonds d'investissement spécialisé dans l'éducation et la formation, qu'elle a fondé en octobre 2017.

Fonction principale

- Administratrice de sociétés.

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administratrice	6 juin 2012	AGO à tenir en 2019
Présidente et membre indépendant du Comité d'audit, des risques et du développement durable	30 avril 2014	AGO à tenir en 2019

Autres mandats et fonctions exercés en 2017 et se poursuivant au 14 février 2018**Hors groupe Mercialys**

- Administratrice et Présidente du Comité d'audit des sociétés Iliad, Econocom et Maisons du Monde (sociétés cotées) ;
- Administratrice de la société SoLocal (société cotée).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

(hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Membre indépendant du Comité des investissements de la société Mercialys (société cotée) ;
- Directrice associée du fonds d'investissement Jaina Capital ;
- Administratrice et membre du Comité d'audit de la société BPIfrance Financement ;
- Administratrice du FINP, Fonds Google pour l'Innovation Numérique dans la presse ;
- Administratrice puis membre du Conseil de surveillance et membre du Comité des nominations et des rémunérations de la société Avanquest (société cotée) ;
- Administratrice, membre du Comité des rémunérations et membre du Comité d'audit de la société Hipay Group* (société cotée) ;
- Censeur de la société BPIfrance Financement*.

* Mandat et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2017.

Mme Ingrid Nappi-Choulet

Administratrice indépendante

Date de naissance : 1^{er} avril 1966

Nationalité française

Adresse professionnelle : ESSEC Business School – 1, avenue Bernard Hirsch, BP 50105 – 95021 Cergy-Pontoise cedex

Nombre de titres Mercialys détenus : 950

Expertise et expérience

Docteur ès sciences économiques de l'Université Paris XII et diplômée de l'université de Paris Dauphine (HDR sciences de gestion) et de l'Institut d'Études Politiques de Paris (HDR Urbanisme-Aménagement), Mme Nappi-Choulet est Professeur à l'ESSEC (depuis 1994). Elle est également responsable du cours Économie de l'Immobilier à l'ENPC. Elle débute sa carrière en enseignant l'économie à l'École Centrale de Lille (1989-1994). Elle est l'auteur de plusieurs ouvrages : Les bureaux, analyse d'une crise (éditions ADEF, 1997), Management et Marketing de l'immobilier (éditions Dunod, 1999), Les mutations de l'immobilier : de la Finance au Développement durable (éditions Autrement, 2009) et Immobilier d'entreprise : analyse économique des marchés (éditions Economica, 2010, 2013). Elle est également rédacteur et chroniqueur auprès de différentes revues immobilières académiques et professionnelles. Elle a été missionnée par le Plan Bâtiment Durable en 2013-2014 pour co-diriger un groupe de travail sur la rénovation énergétique et la filière du bâtiment. Elle est membre de plusieurs comités scientifiques. Nommée *Fellow* de la RICS (*Royal Institution of Chartered Surveyors*), Mme Ingrid Nappi-Choulet est également fondatrice et responsable de l'OMI (Observatoire du management immobilier).

Fonction principale

- Professeur-Chercheur.

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administratrice	30 avril 2014	AGO à tenir en 2020
Membre indépendant du Comité d'audit, des risques et du développement durable	5 mai 2015	AGO à tenir en 2020

Autres mandats et fonctions exercés en 2017 et se poursuivant au 14 février 2018

Hors groupe Mercialys

- Membre du Conseil immobilier de l'État ;
- Administratrice de l'Observatoire Régional du Foncier en Île-de-France.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

(hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Administratrice de l'ADI - Association des Directeurs Immobiliers.

Mme Pascale Roque

Administratrice indépendante (mandat soumis à ratification)

Date de naissance : 14 février 1961

Nationalité française

Adresse professionnelle : Groupe Pierre & Vacances – L'Artois – Espace Pont de Flandre – 11, rue de Cambrai – 75019 Paris

Nombre de titres Mercialys détenus : 900

Expertise et expérience

Mme Pascale Roque est diplômée de l'ESSEC. Elle a démarré sa carrière en 1985 chez Air France, groupe où elle passera 15 ans, et sera impliquée dans des sujets à enjeux opérationnels et de transformation d'organisation majeurs. En 2001, elle rejoint le groupe d'hôtellerie Accor, où elle exerce tout d'abord les fonctions de Directrice des ventes internationales, puis des forces de vente et des centres d'appels du groupe. En 2006, elle est promue Directrice générale des hôtels Formule 1 et Etap Hôtel. En 2009, elle intègre le groupe Pierre & Vacances en tant que Directrice générale des Résidences Pierre & Vacances et Maeva. En 2013, elle devient Directrice générale de la chaîne d'hôtels B&B Hôtels. Depuis 2016, Mme Pascale Roque est Directrice générale de Pierre & Vacances Tourisme et membre du Comité exécutif du groupe.

Fonctions principales

- Directrice générale de la société Pierre & Vacances Tourisme ;
- Membre du Comité exécutif du groupe Pierre & Vacances.

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administratrice	24 octobre 2017	AGO à tenir en 2019
Membre indépendant du Comité d'audit, des risques et du développement durable	21 décembre 2017	AGO à tenir en 2019

Autres mandats et fonctions exercés en 2017 et se poursuivant au 14 février 2018

Néant

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

(hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Néant

M. Michel Savart

Administrateur

Date de naissance : 1^{er} avril 1962

Nationalité française

Adresse professionnelle : Foncière Euris – 83, rue du Faubourg Saint-Honoré – 75008 Paris

Nombre de titres Mercialys détenus : 500

Expertise et expérience

M. Michel Savart est diplômé de l'École Polytechnique et de l'École Nationale Supérieure des Mines de Paris. Il a commencé sa carrière chez Havas en 1986, puis a été successivement chargé de missions à la banque Louis Dreyfus en 1987, chargé de missions puis Conseiller du Directoire à la banque Arjil (groupe Lagardère) entre 1988 et 1994, *Managing Director*, responsable des activités de fusions et acquisitions à la banque Dresdner Kleinwort Benson (DKB) de 1995 à 1999. Il a rejoint le groupe Euris-Rallye en octobre 1999 en tant que Directeur-Conseiller du Président, responsable des investissements en *private equity*. Il occupe actuellement au sein du groupe Rallye-Casino des fonctions de Conseiller du Président. Il est également, depuis août 2009, Président-Directeur général de la société Foncière Euris.

Fonctions principales

- Conseiller du Président au sein du groupe Rallye/Casino ;
- Président-Directeur général de la société Foncière Euris (société cotée).

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	6 mai 2010	AGO à tenir en 2020
Membre du Comité des nominations et des rémunérations	22 octobre 2010	AGO à tenir en 2020
Membre du Comité des investissements	22 octobre 2010	AGO à tenir en 2020

Autres mandats et fonctions exercés en 2017 et se poursuivant au 14 février 2018**Hors groupe Mercialys****Au sein du groupe Euris**

- *Managing Director and Chairman of the Management Board* des sociétés Centrum Serenada Sp. Zoo et Centrum Krokus Sp. Zoo (Pologne) ;
- Représentant permanent de la société Rallye au Conseil d'administration de la société Groupe Go Sport ;
- Représentant de la société Delano Holding, co-Gérante de la société Delano Participations ;
- Représentant permanent de la société Foncière Euris au Conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon (société cotée) ;
- Représentant de la société Foncière Euris, Présidente des sociétés Marigny Foncière, Mat-Bel 2 et Matignon Abbeville ;
- Représentant de la société Immat Bel, co-Gérante de la société Delano Holding ;
- Représentant de la société Marigny Foncière, co-Gérante des sociétés SCI Les Deux Lions, SCI Ruban Bleu Saint-Nazaire et Gérante des sociétés SCI Pont de Grenelle et SNC Centre Commercial Porte de Châtillon ;
- Représentant de la société Mat-Bel 2, Gérante des sociétés Immat Bel et Matbelys ;
- *Co-Manager* de la société Guttenbergstrasse BAB5 GmbH. (Allemagne).

Hors du groupe Euris

- Président de la société Aubriot Investissements ;
- Gérant de la société Montmorency.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

(hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président du Conseil d'administration de la société Mercialys (société cotée) ;
- *Chairman of the Management Board* des sociétés Centrum Riviera Sp. Zoo* et Centrum Wzgorze Sp. Zoo (Pologne) ;
- Administrateur de la société Cdiscount ;
- Représentant de la société Fenouillet Participation, Gérante de la société Fenouillet Immobilier ;
- Représentant permanent de la société Finatis au Conseil d'administration de la société Casino, Guichard-Perrachon* (société cotée) ;
- Représentant de la société Foncière Euris, Présidente des sociétés Marigny Belfort et Gérante des sociétés SCI Sofaret et SCI Les Herbiers ;
- Représentant de la société Immat Bel, Gérante de la société Marigny Fenouillet* ;
- Représentant de la société Marigny Fenouillet, Gérante de la société Fenouillet Participation ;
- Représentant de la société Marigny Foncière, Présidente de la société Mat-Bel 2 et co-Gérante de la société SCI Palais des Marchands ;
- Représentant de la société Mat-Bel 2, Gérante de la société Marigny Fenouillet ;
- Représentant de la société Matignon Abbeville, *Manager* des sociétés Centrum Z Sarl, Centrum K Sarl et Centrum J Sarl et *Manager A* de la société Centrum NS Luxembourg Sarl ;
- *Managing Director* de la société Centrum Riviera Sp Zoo (Pologne) ;
- Gérant de la société Aubriot Investissements ;
- *Co-Manager* des sociétés Einkaufszentrumam Alex GmbH et Loop 5 Shopping Centre GmbH (Allemagne).

* Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2017.

Société Casino, Guichard-Perrachon

Administrateur

Société anonyme au capital de 169 825 403,88 euros

Siège social : 1, cours Antoine Guichard – 42000 Saint-Étienne

554 501 171 R.C.S. Saint-Étienne

Nombre de titres Mercialys détenus : 26 452

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	19 août 1999	AGO à tenir en 2020

Autres mandats et fonctions exercés en 2017 et se poursuivant au 14 février 2018**Hors groupe Mercialys****Au sein du groupe Casino**

- Administrateur des sociétés Intexa (société cotée), Banque du Groupe Casino et Proxipierre ;
- Membre du Comité de surveillance des sociétés Monoprix et Geimex.

Hors du groupe Casino

- Administrateur de la société Loire Télé.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

(hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Présidente de la société Investeur 103 ;
- Membre du Conseil de surveillance de la société Monoprix SA ;
- Administrateur des sociétés Loire Télé SAEML, Monoprix SA, Ségisor et Tevir.

M. Antoine Giscard d'Estaing

désigné le 6 avril 2009

Représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon

Date de naissance : 5 janvier 1961

Nationalité française

Adresse professionnelle : Groupe Casino – 148, rue de l'Université – 75007 Paris

Nombre de titres Mercialys détenus : 500

Expertise et expérience

Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales et ancien élève de l'École Nationale d'Administration, après quatre années à l'Inspection des Finances, M. Antoine Giscard d'Estaing entre en 1990 au sein du Groupe Suez-Lyonnaise des Eaux où il exerce notamment les fonctions de Directeur financier. En 2000, il rejoint le Groupe Schneider Electric comme Directeur général finances, contrôle de gestion et juridique, puis le Groupe Danone en 2005 en qualité de Directeur général finances, stratégie et systèmes d'information et de Secrétaire général à partir de 2007. Associé de la société Bain & Company depuis 2008, il a rejoint le groupe Casino en avril 2009 en qualité de Directeur financier, membre du Comité exécutif.

Fonctions principales

- Directeur financier et membre du Comité exécutif du groupe Casino.

Autres mandats et fonctions exercés en 2017 et se poursuivant au 14 février 2018**Au sein du groupe Mercialys**

- Membre du Comité des investissements de la société Mercialys (société cotée).

Hors groupe Mercialys**Au sein du groupe Casino**

- Président et membre du Comité de surveillance des sociétés GreenYellow et Monoprix ;
- Président-Directeur général et administrateur de la société Casino Finance ;
- Président et membre du Comité de surveillance de la société Cnova Pay ;
- *Chairman of the Board of Directors and Non-Executive Director* de la société Cnova N.V. (société cotée – Pays-Bas).

Hors du groupe Casino

- Administrateur, Président et membre du Comité d'audit, et membre du Comité des nominations et des rémunérations de la société NRJ Group (société cotée).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

(hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Président du Conseil d'administration et administrateur de la société Banque du Groupe Casino* ;
- Vice-Président et Directeur général délégué de la société Casino Finance* ;
- Président des sociétés Casino Finance et GreenYellow* ;
- Président et membre du Conseil de surveillance de la société Monoprix SA ;
- Représentant permanent de la société Germinal SNC au Conseil d'administration de la société Monoprix SA ;
- Représentant permanent de la société Germinal SNC au Conseil de surveillance de la société Monoprix SA ;
- *Director of the Board of Directors and Member of the Financial Committee* de la société Companhia Brasileira de Distribuição (société cotée – Brésil).

* Mandats et fonctions ayant pris fin au cours de l'exercice 2017.

Société La Forézienne de Participations

Administrateur (mandat soumis à renouvellement)

Société par Actions Simplifiée au capital de 568 599 197 euros

Siège social : 1, cours Antoine Guichard – 42000 Saint-Étienne

501 655 336 R.C.S. Saint-Étienne

Nombre de titres Mercialys détenus : 36 042 460

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	10 décembre 2010	AGO du 26 avril 2018

Autres mandats et fonctions exercés en 2017 et se poursuivant au 14 février 2018**Hors groupe Mercialys****Au sein du groupe Casino**

- Président de la société Jekk ;
- Administrateur des sociétés Proxipierre et Shopping Property Fund 1.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

(hors les mandats et fonctions ci-dessus)

Néant

M. David Lubek

désigné le 13 novembre 2017

Représentant permanent de la société La Forézienne de Participations

Date de naissance : 13 mai 1973

Nationalité française

Adresse professionnelle : Groupe Casino – 148, rue de l'Université – 75007 Paris

Expertise et expérience

Diplômé de l'École Polytechnique et de l'ENSAE, titulaire d'un DEA d'économie (EHESS), M. David Lubek débute sa carrière comme professeur assistant d'économie à l'ENSAE. Il rejoint le ministère des Finances en 2000 à la Direction du budget où il occupe divers postes de responsabilité (budget de la recherche, synthèse de l'exécution budgétaire). Il intègre en 2006 l'Inspection des Finances où il mène des missions de conseil et d'audit relatives aux secteurs public et privé. Entre 2010, il rejoint Groupama comme Directeur de l'audit général Groupe. Depuis 2013, il est Directeur du contrôle de gestion du groupe Casino.

Fonction principale

- Directeur du contrôle de gestion du groupe Casino

Autres mandats et fonctions exercés en 2017 et se poursuivant au 14 février 2018**Au sein du groupe Mercialys**

- Membre du Comité d'audit, des risques et du développement durable de la société Mercialys (société cotée).

Hors groupe Mercialys**Au sein du groupe Casino**

- Représentant permanent de la société Casino, Guichard-Perrachon au Comité de surveillance de la société Monoprix.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

(hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Néant
-

Société Generali Vie

Administrateur indépendant (mandat soumis à renouvellement)

Société anonyme au capital de 299 197 104 euros

Siège social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris

602 062 481 R.C.S. Paris

Nombre de titres Mercialys détenus : 7 373 571

Mandats et fonctions exercés au sein de la Société

Mandat/Fonction	Date de nomination	Fin de mandat
Administrateur	30 avril 2014	AGO du 26 avril 2018

Autres mandats et fonctions exercés en 2017 et se poursuivant au 14 février 2018**Hors groupe Mercialys****Au sein du groupe Generali France**

- Président de la société Haussmann Investissement ;
- Administrateur des sociétés Europ Assistance Holding, Expert et Finances, Generali IARD et Generali Luxembourg et GFA Caraïbes.

Hors du groupe Generali France

- Administrateur des sociétés Foncière Développement Logements (société cotée), SICAV Objectif Sélection, SICAV Palatine Mediterranea, SICAV Reconnaissance Europe, SICAV Novi 1, SICAV Novi 2 et Vigeo ;
- Membre du Conseil de surveillance des sociétés Foncière de Paris SIIC (société cotée), Foncière des Murs (société cotée) et SCPI Foncia Pierre Rendement.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

(hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Censeur de la société Mercialys (société cotée) ;
- Administrateur des sociétés Eurosic, Foncière de Paris SIIC, Generali Actions Plus, Generali Euro Actions, Generali Euro sept/dix ans, Generali Gérance, Generali Investissement, Generali Investments France, Generali Trésorerie, SAI Les trois collines de Mougins, SICAV Eparc Continent, SICAV Fairview Small Caps, SICAV Generali Actions diversifiées et Mercialys ;
- Membre du Conseil de surveillance des sociétés Foncière des Régions, SCPI Rocher Pierre 1 et SCPI Generali Habitat.

M. Bruno Servant

désigné le 30 avril 2014

Représentant permanent de la société Generali Vie

Date de naissance : 26 février 1960

Nationalité française

Adresse professionnelle : Generali France – 2, rue Pillet-Will – 75309 Paris Cedex 9

Nombre de titres Mercialis détenus : 850

Expertise et expérience

Diplômé de l'ESSEC et de l'Institut d'Études Politiques de Paris, section Service Public et de l'Institut des Actuariers, M. Bruno Servant a débuté sa carrière en août 1985 au sein du Crédit Lyonnais. En janvier 1986, il devient gestionnaire de portefeuilles au sein de Citibank, et en mai 1988 au sein de la Banque Shearson Lehman Hutton. Il rejoint Deutsche Bank en mai 1990, en tant que responsable du Département de la gestion institutionnelle et Président du Directoire de Deutsche Asset Management S.A. En septembre 2003, il est nommé Directeur général délégué d'UBS Global Asset Management France SA. Par la suite, il rejoint le groupe Generali en septembre 2007 aux fonctions de Directeur général délégué et Secrétaire général de Generali Investments France. Il est depuis mars 2012 Directeur des investissements de Generali Vie.

Fonction principale

- Directeur des investissements de la société Generali France.

Autres mandats et fonctions exercés en 2017 et se poursuivant au 14 février 2018**Au sein du groupe Mercialis**

- Membre indépendant du Comité des investissements.

Hors groupe Mercialis**Au sein du groupe Generali France**

- Gérant de la société SCI GF Pierre.

Hors du groupe Generali France

- Représentant de la société Generali Vie au Conseil d'administration de la société SICAV Objectif Sélection ; *Chairman of the Board of Directors* de la société Generali Investments Asia Limited (Hong Kong) ;
- *Member of the Board* de la société Generali Investments Europe Sp.A. (Italie) ;
- *Member of the Supervisory Board* des sociétés Lion I et Lion River II (Pays-Bas).

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

(hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Représentant permanent de Generali Vie, membre du Conseil de surveillance de Foncière de Paris (société cotée) ;
 - Représentant permanent de la société Generali Vie, Censeur au Conseil d'administration de la société Mercialis (société cotée) ;
 - Représentant permanent de Generali Vie au Conseil d'administration de la société Generali Luxembourg (Luxembourg) ;
 - Représentant permanent de Generali France Assurances au Conseil de surveillance de la société Foncière des Murs (société cotée) ;
 - Administrateur de la société STEG.
-

C. Mandats et fonctions exercés par Madame Dominique Dudan dont il est proposé la nomination en qualité d'Administratrice**Mme Dominique Dudan**

Date de naissance : 19 janvier 1954

Nationalité française

Adresse professionnelle : 1, rue de Condé - 75006 Paris

Nombre de titres Mercialys détenus : 100

Expertise et expérience

Après des études scientifiques, Mme Dominique Dudan rejoint le monde de l'immobilier. Admise comme Membre de la Royal Institution of Chartered Surveyors (MRICS), elle en est devenue Fellow. Entre 1996 et 2005, Mme Dominique Dudan a occupé le poste de Directrice du développement au sein du groupe Accor Hotels & Resorts. Elle a ensuite rejoint HSBC Reim en tant que Directrice des opérations et membre du Directoire, puis BNP Paribas Reim en tant que Directrice générale adjointe et Directrice des fonds immobiliers réglementés. En 2009, Mme Dominique Dudan crée sa propre structure, Artio Conseil, tout en assurant le poste de Directrice générale de la société Arcole Asset Management. En 2011, Mme Dominique Dudan devient Présidente de Union Investment Real Estate France, fonction qu'elle occupe jusqu'en juillet 2015. Depuis 2015, elle est administratrice de la société Gecina et depuis 2017, membre du Conseil de surveillance de la société Swiss Life Reim (France). Mme Dominique Dudan est également membre de RICS France, de la Commission économique du MEDEF au titre du Groupement de Professions de Services, du Cercle des Femmes de l'Immobilier, du Club de l'Immobilier d'Île-de-France, de l'Institut d'Études Immobilières et Foncières et de l'association VoxFemina. Elle est Chevalier de l'Ordre National du Mérite.

Fonction principale

- Administratrice de sociétés.

Mandats et fonctions exercés en 2017 et se poursuivant au 14 février 2018**Hors du groupe Mercialys**

- Administratrice et Membre du Comité d'audit et des risques de la société Gecina (société cotée) ;
- Membre du Conseil de surveillance et Membre du Comité d'audit et des risques de la société Swiss Life Reim (France) ;
- Présidente du Conseil de surveillance de la société Sofidy Pierre Europe (OPCI) ;
- Senior Advisor pour la partie immobilière de la société LBO France Gestion ;
- Présidente de la société Artio Conseil ;
- Gérante des sociétés SCI du Terrier, SCI du 92 et SARL William's Hotel ;
- Fellow of the Royal Institution of Chartered Surveyors et Membre de RICS France.

Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années

(hors les mandats et fonctions ci-dessus)

- Présidente de la société Union Investment Real Estate France ;
- Co-gérante de la société Warburg-HIH Invest France * ;
- Administratrice et Vice-Présidente de L'Observatoire Régional de l'Immobilier d'Entreprise en Île-de-France (ORIE)*.

* Mandats et fonctions ayant pris fin en janvier 2018.

D. Évolution de la composition du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2017

Principes généraux régissant la composition du Conseil

Les règles et modalités de fonctionnement du Conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la Société et le règlement intérieur du Conseil. Elles sont détaillées dans le règlement intérieur du Conseil d'administration, qui figure au chapitre 9, page 325 et suivantes.

Les grands principes relatifs à la composition du Conseil sont les suivants :

- La durée du mandat des administrateurs est de trois années et le Conseil est renouvelé en partie chaque année, conformément aux statuts de la Société et au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, afin de permettre une continuité de l'activité, de favoriser un renouvellement harmonieux des administrateurs et de permettre aux actionnaires de se prononcer avec une fréquence suffisante sur ces mandats ;
- Les statuts ne prévoient pas de limite d'âge pour les administrateurs en dehors de la limite légale selon laquelle le nombre des administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut pas être supérieur au tiers des administrateurs en fonctions ;
- Le Conseil d'administration est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus, nommés par l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires (cf. article 14 des statuts, ou page 333) ;
- L'article 23 des statuts prévoit la faculté de nommer un ou plusieurs censeurs, choisis parmi les actionnaires et nommés par l'Assemblée générale ordinaire ou, entre deux Assemblées générales ordinaires, par le Conseil d'administration, sous réserve de ratification par la prochaine Assemblée. Les censeurs, nommés pour une durée de trois ans, assistent aux réunions du Conseil d'administration. Dans ce cadre, ils font part de leurs observations et avis et prennent part aux délibérations avec voix consultative. Le nombre de censeurs ne peut excéder cinq. L'âge limite pour l'exercice des fonctions de censeur est fixé à quatre-vingts ans. La Société ne comprend toutefois aucun censeur à ce jour ;
- Chaque administrateur doit être propriétaire, selon le règlement intérieur, d'un nombre d'actions, inscrites au nominatif, équivalent au moins à une année de jetons de présence.

Changements intervenus en 2017 et mandats des membres du Conseil arrivant à échéance en 2018

Suite à sa perte de qualité d'administrateur indépendant, Monsieur Bernard Bouloc a démissionné de ses fonctions d'administrateur le 24 octobre 2017. Le Conseil d'administration a ainsi coopté Madame Pascale Roque en remplacement de ce dernier.

Le 13 novembre 2017, Monsieur David Lubek a été nommé représentant permanent de la société La Forézienne de Participations, en remplacement de Monsieur Yves Desjacques.

Le Conseil d'administration a donc revu la composition de ses trois Comités, qui à la date du présent document référence sont composés comme suit :

Comité des nominations et des rémunérations

- Madame Élisabeth Cunin-Dieterlé, Présidente, administratrice indépendante ;
- Madame Victoire Boissier, administratrice indépendante ;
- Madame Anne-Marie de Chalambert, administratrice indépendante ;
- Monsieur Jacques Dumas, administrateur représentant l'actionnaire de référence ;
- Monsieur Michel Savart, administrateur représentant l'actionnaire de référence.

Comité d'audit, des risques et du développement durable

- Madame Marie-Christine Levet, Présidente, administratrice indépendante ;
- Madame Ingrid Nappi-Choulet, administratrice indépendante ;
- Madame Pascale Roque, administratrice indépendante ;
- Monsieur David Lubek, administrateur représentant l'actionnaire de référence.

Comité des investissements

- Madame Anne-Marie de Chalambert, Présidente, administratrice indépendante ;
- Monsieur Antoine Giscard d'Estaing, administrateur représentant l'actionnaire de référence ;
- Monsieur Éric Le Gentil, administrateur, Président-Directeur général ;
- Monsieur Michel Savart, administrateur représentant l'actionnaire de référence ;
- Monsieur Bruno Servant, administrateur indépendant.

Le tableau ci-dessous présente de manière synthétique les changements survenus en 2017 dans la composition du Conseil d'administration.

Date	Départs	Nominations
Conseil d'administration du 24 octobre 2017	<ul style="list-style-type: none"> ■ Bernard Bouloc : Administrateur, Membre du Comité d'audit et des risques et Membre et Président du Comité des nominations et des rémunérations. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Pascale Roque : Administratrice indépendante ; ■ Victoire Boissier : Membre du Comité des nominations et des rémunérations ; ■ Élisabeth Cunin-Diéterlé : Présidente du Comité des nominations et des rémunérations.
13 novembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> ■ Yves Desjacques : Représentant permanent de La Forézienne de Participations et Membre du Comité des nominations et des rémunérations. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ David Lubek : Représentant permanent de La Forézienne de Participations.
Conseil d'administration du 21 décembre 2017	<ul style="list-style-type: none"> ■ Jacques Dumas : Membre du Comité d'audit, des risques et du développement durable. 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Jacques Dumas : Membre du Comité des nominations et des rémunérations en remplacement d'Yves Desjacques ; ■ Pascale Roque : Membre du Comité d'audit, des risques et du développement durable ; ■ David Lubek : Membre du Comité d'audit, des risques et du développement durable.

Renouvellements – Nomination 2018

Les mandats de Mesdames Victoire Boissier, Anne-Marie de Chalambert, de la société La Forézienne de Participations, et de la société Generali Vie arrivent à échéance lors de l'Assemblée générale 2018. Le Conseil d'administration, suivant la recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, propose à l'Assemblée générale de renouveler le mandat de Madame Victoire Boissier, de la société La Forézienne

de Participations, et de la société Generali Vie et de nommer une nouvelle administratrice indépendante, Madame Anne-Marie de Chalambert n'ayant pas souhaité le renouvellement de son mandat.

La synthèse des évolutions intervenues au cours de l'exercice 2017 et les propositions soumises à l'Assemblée générale dans la composition du Conseil sont les suivantes :

	Assemblée générale du 27 avril 2017	Assemblée générale du 26 avril 2018
Fin du mandat	Jacques Dumas Ingrid Nappi-Choulet ⁽¹⁾ Michel Savart Casino, Guichard-Perrachon	Victoire Boissier ⁽¹⁾ Anne-Marie de Chalambert ⁽¹⁾ La Forézienne de Participations Generali Vie ⁽¹⁾
Renouvellement	Jacques Dumas Ingrid Nappi-Choulet ⁽¹⁾ Michel Savart Casino, Guichard-Perrachon	Victoire Boissier ⁽¹⁾ La Forézienne de Participations Generali Vie ⁽¹⁾
Ratification		Pascale Roque ⁽¹⁾
Nomination		Dominique Dudan ⁽¹⁾

(1) Administrateur indépendant.

À l'issue de l'Assemblée générale du 26 avril 2018, le Conseil resterait composé de douze membres et comprendrait, au sens des critères issus du Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF, sept administrateurs indépendants : Mesdames Victoire Boissier, Élisabeth Cunin-Diéterlé, Dominique Dudan, Marie-Christine Levet, Ingrid Nappi-Choulet, Pascale Roque et la société Generali Vie (représentée par Monsieur Bruno Servant).

Le Conseil comprendrait également quatre représentants de l'actionnaire de référence : Messieurs Jacques Dumas et Michel Savart ainsi que les sociétés Casino, Guichard-Perrachon (représentée par Monsieur Antoine Giscard d'Estaing) et La Forézienne de Participations (représentée par Monsieur David Lubek).

La représentation des administrateurs indépendants resterait de 58,3 % et celle des femmes de 50 %.

4.1.2 Modalités d'exercice de la Direction générale

4.1.2.1 DIRECTION GÉNÉRALE

Depuis le 17 juillet 2013, les fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général sont unifiées, cette unification permettant en effet, dans un environnement en constante évolution, d'assurer la cohésion entre stratégie et gestion opérationnelle et, ainsi, de raccourcir les circuits de décision. Depuis cette date, ces fonctions sont assumées par Monsieur Éric Le Gentil qui a été renouvelé dans celles-ci par le Conseil d'administration le 20 avril 2016.

Le Président-Directeur général est assisté d'un Directeur général délégué. Ces fonctions sont exercées par Monsieur Vincent Ravat depuis le 30 août 2016.

A. Limitation des pouvoirs de la Direction générale

En application de l'article L. 225-56 du Code de commerce, le Président-Directeur général et le Directeur général délégué disposent des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société. Ils exercent leurs pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux Assemblées d'actionnaires et au Conseil d'administration. Ils représentent la Société dans ses rapports avec les tiers.

Toutefois, dans le cadre d'une bonne gouvernance d'entreprise, le Conseil d'administration a décidé de limiter les pouvoirs de la Direction générale et de soumettre à son autorisation préalable certaines opérations de gestion en considération de leur nature ou de leur montant. Les seuils des limitations ont été fixés afin de réserver au Conseil d'administration, conformément à la loi et aux principes de gouvernement d'entreprise, les opérations les plus significatives.

Ainsi, le Directeur général et le Directeur général délégué ne peuvent effectuer sans l'autorisation préalable du Conseil d'administration :

- toute opération susceptible d'affecter la stratégie de la Société et des sociétés qu'elle contrôle, leur structure financière ou leur périmètre d'activité, en particulier conclure ou résilier tout accord de nature à engager, de manière significative, l'avenir de la Société et/ou de ses filiales ;
- toute opération ou engagement lorsqu'elle ou il dépasse un montant supérieur à dix millions (10 000 000) d'euros et notamment :
 - toute souscription et tout achat de valeurs mobilières, toute prise de participation immédiate ou différée dans tout groupement ou société, de droit ou de fait, toute cession, totale ou partielle, de participations ou de valeurs mobilières ;
 - toute acquisition ou cession de créances, de droits au bail ou autres valeurs incorporelles ;
 - tout apport ou échange, avec ou sans soulte, portant sur des biens, droits, titres ou valeurs ;
 - toute acquisition ou cessions de biens ou droits immobiliers ;
 - toute émission de valeurs mobilières par les sociétés contrôlées directement ou indirectement ;
 - tout acte en vue de consentir ou d'obtenir tout prêt, emprunt, crédit ou avance de trésorerie.

Toutefois, le seuil de dix millions d'euros ne s'applique pas aux opérations internes au groupe Mercialys. En outre, les projets, objets de la convention de partenariat conclue avec Casino en matière de promotion, quel que soit leur montant, doivent être soumis à l'autorisation préalable du Conseil d'administration en application des dispositions de ladite convention.

Par ailleurs, le Directeur général et le Directeur général délégué disposent d'autorisations annuelles spécifiques en matière de garantie, d'emprunts, de lignes de crédit, de billets de trésorerie et d'émission d'obligations.

Ainsi, en 2017, le Conseil d'administration les a autorisés, pour une durée d'un an, à donner des cautions, avals ou garanties au nom de la Société, pour le compte de ses filiales et à due concurrence de sa participation, dans la limite d'un montant global annuel de 100 millions d'euros, et d'un montant par engagement de 10 millions d'euros.

Ils sont également autorisés à négocier et à mettre en place, en ce compris leur reconduction, prorogation ou renouvellement, des emprunts, des lignes de crédit confirmées, des avances de trésorerie ainsi que tous contrats de financement, syndiqués ou non, dans la limite d'un montant annuel de 100 millions d'euros.

Par ailleurs, le Directeur général et le Directeur général délégué sont autorisés à négocier et émettre des billets de trésorerie pour un encours maximum de 500 millions d'euros.

Enfin, ils sont autorisés à émettre des obligations, pour un montant total maximal annuel de 100 millions d'euros et, à ce titre, à en fixer les caractéristiques et modalités et à mettre en œuvre toutes les opérations de marché afférentes.

B. Comité de direction

Le Comité de direction de Mercialys rassemble, outre la Direction générale, les directeurs des principales fonctions opérationnelles et financières de Mercialys. Cette instance vise à s'assurer de la mise en œuvre de la stratégie de la Société, telle que déterminée par le Conseil d'administration.

Ainsi, les principales missions du Comité de direction sont :

- de déterminer les grands axes budgétaires de la Société et de définir les plans d'actions afférents de tous les segments de l'entreprise ;
- d'assurer le suivi de la performance opérationnelle et de mettre en place toutes les actions d'optimisation de celle-ci ;
- de permettre l'échange d'informations entre l'ensemble des directions, et de favoriser la diffusion des meilleures pratiques, notamment au niveau de la gestion opérationnelle, de la maîtrise des risques et du développement durable ;
- d'émettre des avis sur les grandes orientations de la Société, les principales négociations en cours, et sur l'évolution du portefeuille de projets, et ce en amont de leur présentation au Comité des investissements puis du Conseil d'administration.

Le Comité de direction est composé des personnes suivantes :

- Éric Le Gentil, Président-Directeur général ;
- Vincent Ravat, Directeur général délégué ;
- Nicolas Joly, Directeur général adjoint ;

- Thierry Auge, Directeur des ressources humaines ;
- Élisabeth Blaise, Directrice administrative et financière ;
- Fabrice Haurani, Directeur asset management galeries ;
- Didier Jacquel, Directeur de l'exploitation en charge des centres commerciaux ;
- Julie Savary, Directrice marketing et communication ;
- Stéphane Vallez, Directeur commercial et marketing B to B.

4.1.3 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration

4.1.3.1 FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-35 du Code de commerce, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux Assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Il opère également les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns.

Le Conseil d'administration procède également à l'examen et à l'arrêté des comptes individuels et consolidés, annuels et semestriels, ainsi qu'à la présentation des rapports sur l'activité et les résultats de la Société et de ses filiales ; il arrête les documents prévisionnels de gestion de la Société. Il examine, en vue de son approbation, le rapport de gestion et le rapport sur le gouvernement d'entreprise. Il nomme son Président et le Directeur général dont il fixe la rémunération. Il détermine le mode d'exercice unifié ou dissocié de la Direction générale. Il procède aux attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'actions gratuites ainsi qu'à la mise en place de plans d'actionnariat salarié. Dans ce cadre, il est appelé à délibérer annuellement sur la politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale des hommes et des femmes.

Les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration sont définies par la loi, les statuts de la Société, les dispositions du règlement intérieur du Conseil d'administration et des chartes des Comités spécialisés institués en son sein.

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige et toutes les fois qu'il le juge convenable. Les délibérations du Conseil d'administration ne sont valables que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Au sein du Conseil d'administration, le Président en organise et dirige les travaux dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires.

À cet égard, il convoque les réunions du Conseil d'administration, en établit l'ordre du jour et le procès-verbal. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure, en

particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

A. Règlement intérieur du Conseil d'administration

L'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration font l'objet d'un règlement intérieur adopté le 22 août 2005. Il a été modifié pour la dernière fois le 20 mars 2017 afin de traduire les évolutions législatives et réglementaires liées à l'entrée en vigueur du règlement européen n° 596/2014 sur les abus de marché et à la réforme de l'audit légal et de refléter le Code AFEP-MEDEF de novembre 2016. Il regroupe et précise les différentes règles qui lui sont applicables de par la loi, les règlements et les statuts de la Société. Le règlement intérieur intègre également les principes de « gouvernement d'entreprise » auxquels le Conseil adhère et dont il organise la mise en œuvre.

Le règlement intérieur décrit par ailleurs le mode de fonctionnement, les pouvoirs, les attributions et les missions du Conseil et des Comités spécialisés institués en son sein : le Comité d'audit, des risques et du développement durable, le Comité des nominations et des rémunérations et le Comité des investissements.

Les règles de déontologie et les principes de bonne gouvernance applicables aux membres du Conseil d'administration sont précisés au paragraphe 4.1.6, page 231.

Le règlement intérieur établit le principe de l'évaluation formalisée et régulière du fonctionnement du Conseil d'administration.

Il précise également les modalités et conditions de réunions et de délibérations et permet en particulier la participation des administrateurs aux séances du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Le règlement intérieur du Conseil est mis à la disposition des actionnaires dans le présent document de référence (cf. chapitre 9, § 9.15, p. 338). Il peut par ailleurs être consulté sur le site de la Société : www.mercialys.fr.

B. Information du Conseil d'administration

Les modalités d'exercice du droit de communication consacré par la loi et les obligations de confidentialité qui lui sont attachées sont précisées par le règlement intérieur du Conseil.

Le Président-Directeur général est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

À ce titre, les éléments indispensables à l'examen des points sur lesquels est appelé à débattre le Conseil d'administration, sont communiqués aux membres du Conseil d'administration préalablement à la réunion du Conseil. Ainsi, il est mis à disposition de chacun des membres du Conseil un dossier préparatoire comprenant les informations et documents, sous réserve de leur disponibilité et en fonction de l'état d'avancement des dossiers, relatifs aux sujets inscrits à l'ordre du jour. Une plateforme sécurisée mise en place à la fin de l'exercice 2016 a permis d'engager la dématérialisation des dossiers du Conseil et des Comités, facilitant leur transmission et archivage.

Les membres du Conseil d'administration sont informés de l'évolution des marchés, de l'environnement concurrentiel et des principaux enjeux, y compris dans le domaine de la responsabilité sociétale de l'entreprise.

La Directrice administrative et financière participe à toutes les réunions du Conseil.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que la Direction générale communique au Conseil d'administration, au moins une fois par trimestre, un état de l'activité de la Société et de ses principales filiales comprenant notamment les chiffres d'affaires et l'évolution des résultats, un suivi des investissements et désinvestissements, le tableau d'endettement et l'état des lignes de crédit dont disposent la Société et ses principales filiales, un état des conventions visées par l'article L. 225-39 du Code de commerce conclues au cours du trimestre précédent, ainsi que le tableau des effectifs de la Société et de ses principales filiales.

Lors de son entrée en fonction, l'administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. Des entretiens sont organisés avec certains membres du Comité de direction afin de leur permettre d'approfondir leur connaissance des éléments propres à la Société, ses activités et ses marchés.

Ainsi, fin 2017, Madame Pascale Roque, lors de son entrée en fonction en qualité d'administrateur, a rencontré plusieurs membres du Comité de direction qui lui ont permis d'avoir une meilleure vision opérationnelle et financière des grands enjeux de Mercialys. Par ailleurs, début 2018, des visites de sites sont organisées avec l'équipe dédiée à ces projets chez Mercialys.

La Direction générale, la Directrice administrative et financière et le secrétariat du Conseil sont à la disposition des administrateurs pour fournir toute information ou explication pertinente.

Entre les séances du Conseil, les administrateurs reçoivent toute information importante concernant la Société ou tout événement affectant de manière significative la Société, les opérations ou informations qui leur ont été préalablement communiquées ou les sujets qui ont été débattus en séance. Ils sont invités aux réunions de présentation aux analystes des résultats financiers.

Chaque administrateur peut bénéficier, s'il le juge nécessaire, d'une formation complémentaire sur les spécificités du Groupe, ses métiers et secteurs d'activité, ainsi que sur des aspects comptables ou financiers afin de parfaire ses connaissances.

4.1.3.2 MISSIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A. Arrêté des comptes – Activité de la Société et de ses filiales

En 2017, le Conseil a arrêté les comptes au 31 décembre 2016 et au 1^{er} semestre 2017 ainsi que les documents prévisionnels de gestion de la société Mercialys. Il a arrêté les rapports et les résolutions présentés à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire réunie le 27 avril 2017. Il a également pris connaissance de l'activité du Groupe à fin mars et à fin septembre 2017.

Le Conseil d'administration a approuvé :

- les opérations de cession des lots détenus par Mercialys au sein du site La Galerie-Géant Beaulieu à Poitiers, du centre commercial de Fontaine-lès-Dijon et des lots détenus dans la galerie marchande de Saint-Paul à La Réunion ;
- les opérations d'acquisitions entrant dans le cadre de la Convention de partenariat avec Casino, notamment l'acquisition du site du Port à La Réunion.

Le Conseil a également bénéficié de présentations spécifiques sur la politique d'égalité hommes/femmes.

Le Conseil d'administration s'est réuni neuf fois en 2017. Le taux moyen de participation des administrateurs a été de 91 %.

B. Gouvernement d'entreprise

Le Conseil d'administration a également examiné la situation de la Société au regard des principes de gouvernement d'entreprise : composition et organisation du Conseil et des Comités, renouvellement des mandats et indépendance des administrateurs.

Le Conseil d'administration a approuvé le rapport du Président sur l'organisation et le fonctionnement du Conseil d'administration et de la Direction générale ainsi que sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Le Conseil d'administration a eu communication de l'ensemble des travaux de ses Comités spécialisés tels que présentés ci-après (cf. § 4.1.4, p. 228).

Les administrateurs indépendants de la Société se sont par ailleurs réunis le 21 décembre 2017. Dans ce cadre, ils ont rendu compte au Président-Directeur général des observations et recommandations formulées.

C. Responsabilité Sociétale de l'Entreprise

Le Conseil d'administration a par ailleurs approuvé le Chapitre 6 du document de référence 2016 présentant les politiques RSE du groupe dans le cadre de la démarche de progrès engagée par Mercialys. Celles-ci sont fondées sur quatre grands principes structurants :

1. Définir une stratégie ambitieuse atteignable et créatrice de différenciation ;
2. Préférer une logique d'expérimentation préalable au déploiement de certaines actions ;
3. Être agile avec une forte adaptation aux territoires ;
4. Favoriser une mise en œuvre opérationnelle partenariale avec certaines parties.

Leur déploiement s'appuie sur l'implication de toutes les équipes dans la construction de la stratégie, sur la fixation d'objectifs adaptés (quantitatifs et qualitatifs) selon les thématiques, sur l'intégration progressive à chacun des métiers et sur le développement d'une stratégie de communication adaptée aux différents publics.

D. Rémunération - Attribution d'actions à titre gratuit

Après avis du Comité des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration a déterminé les rémunérations variables au titre de l'exercice 2016 sur la base des objectifs quantitatifs et qualitatifs arrêtés par le Conseil d'administration, de Messieurs Éric Le Gentil et Vincent Ravat en leur qualité respective de Président-Directeur général et Directeur général délégué.

Dans le cadre de la politique de rémunération 2017 présentée lors de l'Assemblée générale ordinaire du 27 avril 2017, le Conseil d'administration a également fixé les objectifs 2017 pour la rémunération de Messieurs Éric Le Gentil et Vincent Ravat, ainsi que les principes et critères de rémunération de l'ensemble de leur rémunération.

Suite à l'approbation de la 26^e résolution lors de l'Assemblée générale ordinaire du 27 avril 2017, le Conseil d'administration a décidé de la mise en place de plans d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de l'ensemble des collaborateurs de Mercialys, de collaborateurs clés du Groupe, ainsi que de l'attribution gratuite d'actions au bénéfice de Messieurs Éric Le Gentil et Vincent Ravat (cf. § 4.2.2.1, B, 6, p. 242 et 4.2.2.1, C, 5, p. 245).

4.1.4 Comités Spécialisés

Le Conseil d'administration est assisté de trois Comités spécialisés : le Comité d'audit, des risques et du développement durable, le Comité des nominations et des rémunérations et le Comité des investissements.

Les Comités sont composés exclusivement d'administrateurs. Les membres des Comités sont nommés par le Conseil qui désigne également le Président de chaque Comité.

Les attributions et modalités spécifiques de fonctionnement de chacun des Comités ont été définies par le Conseil lors de leur création et intégrées dans le règlement intérieur.

4.1.4.1 COMITÉ D'AUDIT, DES RISQUES ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

A. Composition

Le Comité d'audit, des risques et du développement durable est composé de quatre membres : Madame Marie-Christine Levet, Madame Ingrid Nappi-Choulet et Madame Pascale Roque, membres indépendants, ainsi que Monsieur David Lubek, représentant l'actionnaire de référence.

Le Comité, présidé par Madame Marie-Christine Levet, est composé d'une majorité de membres indépendants, conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. De par leur formation et leur expérience, les membres du Comité disposent des compétences nécessaires en matière financière ou comptable (cf. § 4.1.1.1, A, p. 204).

B. Missions et attributions

Le Comité d'audit, des risques et du développement durable apporte son assistance au Conseil d'administration dans sa mission relative à l'examen et l'arrêté des comptes annuels et semestriels ainsi qu'à l'occasion de toute opération, de tout fait ou événement pouvant avoir un impact significatif sur la situation de la société Mercialys ou ses filiales en terme d'engagement et/ou de risque.

À ce titre et conformément à l'article L. 823-19 du Code de commerce, il assure, sous la responsabilité du Conseil d'administration, le suivi des questions relatives à l'élaboration et au contrôle des informations comptables et financières.

Ses missions sont :

- apporter son assistance au Conseil d'administration dans sa mission relative à l'examen et à l'arrêté des comptes annuels et semestriels ;
- examiner les états financiers annuels et semestriels du Groupe et les rapports y afférents avant qu'ils ne soient soumis au Conseil d'administration ;
- entendre les Commissaires aux comptes et recevoir communication de leurs travaux d'analyses et de leurs conclusions ;
- examiner et formuler un avis sur les candidatures aux fonctions de Commissaires aux comptes de la Société et de ses filiales à l'occasion de toute nomination ;
- s'assurer de l'indépendance des Commissaires aux comptes avec lesquels il a des contacts réguliers, examiner, à ce titre, l'ensemble des relations qu'ils entretiennent avec la Société et ses filiales et formuler un avis sur les honoraires sollicités ;
- examiner périodiquement les procédures de contrôle interne et plus généralement les procédures d'audit, de comptabilité ou de gestion en vigueur dans la Société et dans le Groupe auprès du Directeur général, auprès des services d'audit interne, ainsi qu'auprès des Commissaires aux comptes ;
- se saisir de toute opération ou de tout fait ou événement pouvant avoir un impact significatif sur la situation de la Société ou de ses filiales en termes d'engagements et/ou de risques ;
- vérifier que la Société et ses filiales sont dotées de moyens (audit, comptable et juridique), adaptés à la prévention des risques et anomalies de gestion des affaires de la Société et de ses filiales ;
- approuver la fourniture des services autres que la certification des comptes dans le respect de la législation applicable.

Lors de sa séance du 24 octobre 2017, le Conseil d'administration a décidé que ce Comité prendrait en charge l'examen de toutes les informations extra-financières et notamment du développement durable. Ainsi le Comité d'audit et des risques a été renommé en « Comité d'audit, des risques et du développement durable ». À ce titre, il examine la politique de développement durable déterminé par la Direction générale et sa mise en œuvre, prend connaissance des risques associés au

développement durable via la cartographie des risques et s'enquiert des évolutions réglementaires ayant une incidence sur la gestion par Mercialys des différents critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance.

Le Comité d'audit, des risques et du développement durable est doté d'une charte d'organisation et de fonctionnement venue confirmer ses pouvoirs et attributions au regard notamment de l'analyse des risques de gestion, de la détection et de la prévention des anomalies de gestion. Elle est disponible sur le site Internet de la Société : www.mercialys.fr.

C. Activité au cours de l'année 2017

Le Comité d'audit, des risques et du développement durable s'est réuni quatre fois au cours de l'année 2017 avec un taux de participation de 75 %.

Lors de chaque arrêté des comptes annuels et semestriels, le Comité d'audit, des risques et du développement durable a vérifié le déroulement de la clôture des comptes et a pris connaissance du rapport d'analyse des Commissaires aux comptes comportant en particulier une revue de l'ensemble des opérations de consolidation et des comptes de la Société, notamment les options comptables retenues. Il a également pris connaissance des risques et engagements hors bilan significatifs de la Société. Il a eu communication du plan d'audit et des honoraires des Commissaires aux comptes pour 2017.

Le Comité s'est assuré de l'indépendance des Commissaires aux comptes. De nombreux échanges ont eu lieu, notamment au regard de la mise en place du nouveau rapport.

Le Comité a examiné les documents de prévention des risques de la société Mercialys et le rapport du Président sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.

Il a eu communication des conclusions des travaux des Commissaires aux comptes sur les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Dans le cadre de la procédure d'examen des conventions conclues avec des parties liées, le Comité d'audit, des risques et du développement durable a examiné le rapport général de la Direction générale sur les conventions avec une partie liée intervenues au cours de l'exercice 2017.

Le Comité a examiné en octobre 2017 l'élargissement de ses compétences aux questions RSE et a changé de dénomination pour devenir le Comité d'audit, des risques et du développement durable. La charte du Comité a été modifiée afin d'intégrer ces nouvelles compétences.

Le Comité s'est également prononcé sur une mission SACC en fin d'année, dans le cadre de la réorganisation juridique du groupe Mercialys. À ce titre, le Comité a approuvé les missions qui avaient été confiées aux Commissaires aux comptes dans le cadre de distribution d'acompte sur dividendes par les sociétés ne disposant pas de Commissaires aux comptes. Ces missions n'ont finalement pas eu lieu.

Le Président du Comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux de chacune des réunions du Comité d'audit, des risques et du développement durable.

4.1.4.2 COMITÉ DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

A. Composition

Le Comité des nominations et des rémunérations est composé de cinq membres : Mesdames Élisabeth Cunin-Dieterlé, Anne-Marie de Chalambert et Victoire Boissier, membres indépendants, ainsi que Messieurs Jacques Dumas et Michel Savart, représentant l'actionnaire de référence.

Le Comité, présidé par Madame Élisabeth Cunin-Dieterlé, est composé majoritairement de membres indépendants, conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF. Leurs compétences figurent au § 4.1.1.1, A, page 204.

Monsieur Éric Le Gentil est associé aux travaux du Comité dans le cadre du processus de sélection des nouveaux administrateurs.

B. Missions et attributions

Le Comité des nominations et des rémunérations a en particulier pour mission d'examiner les candidatures aux fonctions de Direction générale et d'administrateur, de préparer la fixation de la rémunération de la Direction générale et la répartition des jetons de présence ou de la rémunération spécifique allouée aux administrateurs et membres des Comités. Il procède aussi à l'examen des projets de plan d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions. Il examine la composition du Conseil d'administration.

Ses missions sont :

- préparer la fixation de la rémunération du Directeur général et, le cas échéant, du ou des Directeurs généraux délégués, et, de proposer, s'il y a lieu, les critères qualitatifs et quantitatifs de détermination de la partie variable de cette rémunération ;
- apprécier l'ensemble des autres avantages ou indemnités dont le Directeur général et, s'il y a lieu, le ou les Directeurs généraux délégués bénéficient ;
- procéder à l'examen des projets de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions et d'attribution gratuite d'actions au bénéfice des salariés et dirigeants afin de permettre au Conseil d'administration de fixer le nombre global et/ou individuel d'options ou d'actions attribuées ainsi que les conditions et modalités d'attribution ;
- examiner la composition du Conseil d'administration ;
- examiner les candidatures aux fonctions d'administrateurs, au regard de leur expérience de la vie des affaires, de leur compétence et de leur représentativité économique, sociale et culturelle ;
- examiner les candidatures aux fonctions de Directeur général et, s'il y a lieu, de Directeur général délégué ;
- obtenir communication de toutes informations utiles relatives aux modalités de recrutement, aux rémunérations et aux statuts des cadres dirigeants de la Société et de ses filiales ;
- formuler toute proposition et tout avis sur les jetons de présence ou autres rémunérations et avantages des administrateurs et des censeurs ;

- apprécier la situation de chacun des administrateurs au regard des relations qu'il entretient, s'il y a lieu, avec la Société ou les sociétés du Groupe, de nature à compromettre sa liberté de jugement ou à entraîner des conflits d'intérêts potentiels avec la Société ;
- mettre en œuvre l'évaluation régulière du Conseil d'administration.

Le Comité des nominations et des rémunérations a établi une charte venue confirmer ses pouvoirs et attributions au regard notamment de la mise en œuvre et de l'organisation de l'évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration ainsi que l'examen du respect et de la bonne application des principes de gouvernement d'entreprise et des règles de déontologie, en particulier celles issues du règlement intérieur du Conseil. Elle est disponible sur le site Internet de la Société : www.mercialys.fr.

Le Comité des nominations et des rémunérations, conformément aux missions qui lui sont confiées, procède annuellement à l'examen de la composition du Conseil d'administration au regard des critères de bonne gouvernance, s'agissant notamment de la représentation des femmes et des membres indépendants mais également des compétences, de l'expérience, de la complémentarité et de l'implication des membres. Il a ainsi examiné, en particulier, la situation de chacun des administrateurs au regard des relations qu'il entretient éventuellement avec les sociétés du Groupe de nature à compromettre sa liberté de jugement ou entraîner des conflits d'intérêts.

C. Activité au cours de l'année 2017

Le Comité s'est réuni cinq fois au cours de l'année 2017 avec un taux de participation de 96 %.

Le Comité a procédé à l'examen annuel de l'organisation et du fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités spécialisés ainsi qu'à la bonne application des principes de gouvernance d'entreprise et des règles de déontologie conformément au Code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF et aux dispositions du règlement intérieur. Il a ainsi présenté au Conseil d'administration ses recommandations.

Le Comité a en outre examiné la situation de chaque administrateur au regard des relations entretenues avec les sociétés du Groupe qui pourraient compromettre sa liberté de jugement ou entraîner des conflits d'intérêts en particulier eu égard au renouvellement des mandats d'administrateurs arrivant à échéance.

Il a examiné le rapport du Président sur l'organisation des travaux du Conseil d'administration ainsi que les informations concernant la gouvernance d'entreprise mentionnées dans le rapport de gestion.

Il a été saisi des modalités de détermination des rémunérations fixe et variable 2016 du Directeur général et du Directeur général délégué, des résultats du dispositif d'intéressement long terme 2016 au profit du Directeur général et du Directeur général délégué ainsi que du renouvellement des pouvoirs spécifiques annuels de la Direction générale en matière de cautions, avals et garanties, d'emprunts et de lignes de crédits ainsi que d'émission d'obligations et de billets de trésorerie.

En outre, le Comité a examiné la politique de rémunération *ex ante* 2017 du Président-Directeur général et du Directeur

général délégué, tel que présenté à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire du 27 avril 2017, en application de l'article L. 225-37-2 du Code de commerce, introduit par la loi du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (« Loi Sapin 2 »).

Il a examiné les modalités de mise en place de plans d'attribution gratuite d'actions au bénéfice de l'ensemble des collaborateurs du groupe Mercialys et des collaborateurs clés de Mercialys, ainsi que les critères de performance déterminés pour les plans dont sont bénéficiaires les membres du Comité de direction.

Le Comité a également examiné la nouvelle composition des Comités spécialisés suite aux changements intervenus au cours du second semestre 2017.

Le Comité des nominations et des rémunérations a par ailleurs examiné la question de la succession du dirigeant mandataire social et a noté que la présence d'un Directeur général délégué permet de pallier la succession imprévue du Directeur général, ceci conformément aux dispositions de l'article L. 225-55, alinéa 2 du Code de commerce qui dispose que « lorsque le Directeur général cesse ou est empêché d'exercer ses fonctions, les Directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau Directeur général. ».

Le Comité a également pris connaissance des résultats de l'évaluation des travaux du Conseil d'administration réalisé par un cabinet extérieur (cf. § 4.1.5, p. 231).

En outre, il a été saisi des modalités de répartition des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'administration et des Comités spécialisés.

Le Président du Comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux de chacune des réunions du Comité des nominations et des rémunérations.

4.1.4.3 COMITÉ DES INVESTISSEMENTS

A. Composition

Le Comité des investissements est composé de cinq membres : Madame Anne-Marie de Chalambert et Monsieur Bruno Servant, membres indépendants, Messieurs Michel Savart et Antoine Giscard d'Estaing, représentant l'actionnaire de référence, et Monsieur Éric Le Gentil, Président du Conseil d'administration.

Le Comité est présidé par Madame Anne-Marie de Chalambert. Les compétences des membres figurent au § 4.1.1.1, A, page 204.

B. Missions et attributions

Le Comité des investissements a établi une charte venue confirmer ses pouvoirs et attributions dans le cadre, d'une part, de la détermination de la stratégie et du suivi de l'activité de la Société et, d'autre part, des autorisations préalables que ce dernier est appelé à donner à la Direction générale. Elle est disponible sur le site Internet de la Société : www.mercialys.fr.

Le Comité des investissements a en particulier pour mission d'examiner la stratégie d'investissement, de formuler un avis sur le budget annuel d'investissement, d'étudier tout projet d'investissement ou de désinvestissement. Il est également chargé d'examiner et de formuler un avis sur toutes les

renégociations relatives au contrat de partenariat conclu avec Casino en matière de promotion, sur tous projets concernés par ladite convention.

Ses missions sont :

- examiner la stratégie d'investissement et veiller à la cohérence des acquisitions et des cessions envisagées avec cette stratégie ; à ce titre, le Comité est régulièrement informé des projets d'investissements et de désinvestissements réalisés ;
- examiner et formuler un avis sur le budget annuel d'investissements ;
- étudier et formuler un avis sur les projets d'investissement ou de désinvestissement soumis à autorisation préalable du Conseil d'administration ;
- examiner toutes les renégociations (annuelles ou autres) relatives au contrat de partenariat conclu avec Casino en matière de promotion et acquisitions, sur lesquelles il émet un avis au Conseil d'administration ;

- procéder à toute étude ou toute mission appropriée.

Ses avis sont pris à la majorité simple, étant précisé que lorsque le Comité examine une opération impliquant le groupe Casino, les deux représentants de l'actionnaire de référence prennent part aux délibérations avec voix consultative uniquement.

C. Activité au cours de l'année 2017

Ce Comité s'est réuni cinq fois en 2017 avec un taux de participation de 96 %.

Le Comité a émis ses recommandations dans le cadre des différents projets d'agrandissement, d'acquisitions et de cessions d'actifs soumis au Conseil d'administration. Il a également émis ses recommandations dans le cadre de la mise en place des opérations de partenariat.

Le Président du Comité a rendu compte au Conseil d'administration des travaux de chacune des réunions du Comité des investissements.

4.1.5 Évaluation du fonctionnement du Conseil d'administration

Conformément au Code AFEP-MEDEF, le règlement intérieur prévoit un débat annuel et une évaluation régulière sur le fonctionnement du Conseil d'administration, confiée au Comité des nominations et des rémunérations, chargé d'en organiser la mise en œuvre, assisté, s'il le souhaite, d'un consultant extérieur.

En 2017, le Comité des nominations et des rémunérations a confié cette évaluation à un consultant extérieur, qui a procédé à cette évaluation à partir de l'analyse des questionnaires remis personnellement et confidentiellement par chacun des 12 administrateurs.

Il est ressorti de cette évaluation la très bonne gouvernance de Mercialys, tant en termes de composition du Conseil que de fonctionnement. L'ensemble des administrateurs s'est déclaré

satisfait du bon fonctionnement du Conseil et de ses Comités ainsi que des relations entretenues avec le Président-Directeur général et le Directeur général délégué de Mercialys.

Quelques points d'amélioration ont été soulevés afin de contribuer au renforcement du Conseil et de ses Comités notamment sur certains aspects organisationnels.

Il a par ailleurs été souligné que la contribution individuelle de certains administrateurs pourrait être optimisée.

Le Conseil d'administration a pris acte de cette évaluation, noté les axes d'amélioration proposés et engagé des initiatives afin d'améliorer encore ses bonnes pratiques.

La prochaine évaluation interviendra au second semestre 2020.

4.1.6 Déontologie

Le règlement intérieur du Conseil, et notamment sa section V, énonce les règles de déontologie auxquelles sont soumis les administrateurs. Cette section a été complétée et mise à jour en 2016 et début 2017. Elle rappelle que chaque administrateur doit exercer son mandat dans le respect des règles d'indépendance, d'éthique, de loyauté et d'intégrité. Elle comprend notamment des prescriptions relatives au devoir d'information de l'administrateur, à la défense de l'intérêt social, à la prévention et à la gestion des conflits d'intérêts, à l'assiduité des administrateurs, à la protection de la confidentialité, et à la participation des administrateurs au capital. Les mesures relatives à la prévention des opérations d'initiées ont par ailleurs été regroupées dans le Code de déontologie boursière qui a été adopté en 2017 et auquel le règlement intérieur fait expressément référence. Ces documents sont consultables sur le site Internet de la Société : www.mercialys.fr.

La section V du règlement intérieur précise qu'avant d'accepter sa mission, chaque administrateur doit prendre connaissance

des textes légaux et réglementaires liés à sa fonction, des codes et bonnes pratiques de gouvernance applicables, ainsi que des prescriptions particulières à la Société résultant des statuts et du règlement intérieur.

Les administrateurs ont le devoir de demander l'information nécessaire dont ils estiment avoir besoin pour accomplir leur mission. À cet effet, ils doivent réclamer dans les délais appropriés au Président les informations indispensables à une intervention utile sur les sujets à l'ordre du jour du Conseil.

Au cours de l'exercice 2015, le Conseil d'administration a souhaité aménager ou compléter les procédures existantes en son sein et ainsi conforter la démarche de bonne gouvernance. Il a été décidé d'instituer une procédure d'examen de l'ensemble des conventions entre parties liées.

S'agissant des règles relatives à la prévention et à la gestion des conflits d'intérêts, le règlement intérieur précise que chaque administrateur a l'obligation d'informer le Conseil d'administration,

de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel dans lequel il pourrait être directement ou indirectement impliqué, et l'obligation de s'abstenir de participer aux débats et au vote de la délibération correspondante. Chaque administrateur doit par ailleurs consulter le Président avant de s'engager dans toute activité ou d'accepter toute fonction ou obligation pouvant le ou la placer dans une situation de conflit d'intérêts même potentiel. Le Président peut saisir le Comité des nominations et des rémunérations ou le Conseil d'administration de ces questions.

4.1.6.1 PROCÉDURE D'EXAMEN PRÉALABLE PAR LE COMITÉ D'AUDIT ET LE COMITÉ DES INVESTISSEMENTS DES CONVENTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Mercialys a souhaité apporter une attention particulière aux conventions conclues entre les sociétés du groupe Mercialys ainsi qu'aux conventions conclues entre, d'une part, les sociétés du groupe Mercialys et, d'autre part, les sociétés du groupe Casino, actionnaire de référence de Mercialys, et/ou les sociétés le contrôlant.

Dans ce cadre et visant ainsi les conflits d'intérêts, le Conseil d'administration a institué une procédure d'examen systématique des conventions conclues avec des parties liées (en y associant le Comité d'audit, des risques et du développement durable et le Comité des investissements), au-delà de la procédure des conventions réglementées, telle que prévue par le Code de commerce.

Le Conseil d'administration a ainsi mis en place une procédure d'examen préalable, par le Comité d'audit, des risques et du développement durable ou par le Comité des investissements, suivant la nature de la convention concernée, avant présentation au Conseil d'administration pour information ou autorisation, de l'ensemble des conventions, à partir de seuils qu'il a définis, sauf exceptions, intervenant entre, d'une part, Mercialys ou ses filiales à 100 % et, d'autre part, une partie liée.

Une partie liée s'entend (i) de toute société contrôlée exclusivement ou conjointement, directement ou indirectement, par Mercialys, à l'exception des filiales à 100 %, (ii) de toute société ayant, directement ou indirectement, une influence notable sur Mercialys, (iii) de toute société contrôlée, directement ou indirectement, par une société ayant une influence notable sur Mercialys.

Les conventions réglementées conclues par la Société sont par ailleurs soumises à cette procédure quel que soit leur montant. Sur demande de la Direction générale, toute convention n'entrant pas dans le champ d'application de cette procédure pourra également y être soumise en raison de ses caractéristiques. Le Conseil d'administration peut également à la demande du Président-Directeur général, du Président du Comité d'audit, des risques et du développement durable ou du Président du Comité des investissements décider de confier à un Comité *ad hoc* l'examen préalable d'une convention avec une partie liée spécifique en raison de la nature ou de l'importance de l'opération envisagée.

Une charte spécifique d'organisation et de fonctionnement de la procédure a été établie et approuvée, après avis du Comité d'audit, des risques et du développement durable, par le Conseil d'administration. Le règlement intérieur du Conseil d'administration intègre également les dispositions relatives au

principe d'examen préalable des conventions avec les parties liées par le Comité d'audit, des risques et du développement durable et le Comité des investissements.

4.1.6.2 CONDAMNATIONS

À la connaissance de la Société, aucun membre du Conseil d'administration n'a, au cours des cinq dernières années :

- fait l'objet d'une condamnation pour fraude ou d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires ;
- été associé en qualité de dirigeant à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation ;
- été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

4.1.6.3 RESTRICTIONS ACCEPTÉES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION CONCERNANT LA CESSIION DE LEURS ACTIONS

Aux termes des statuts de la Société, chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins 100 actions de la Société. Aux termes du règlement intérieur, chaque administrateur, personne physique ou morale ou représentant permanent, s'engage par ailleurs à détenir un nombre d'actions de la Société correspondant à un montant au moins équivalent à une année de jetons de présence, ces actions pouvant être acquises au moyen desdits jetons de présence.

Sous réserve de ce qui précède, à la connaissance de la Société, il n'existe pour les membres du Conseil d'administration aucune restriction concernant la cession de leur participation dans le capital de la Société autres que les dispositions législatives ou réglementaires applicables, en matière d'abstention d'intervention sur les titres de la Société dans le cadre de la prévention des manquements et délits d'initiés.

4.1.6.4 PRÉVENTION DES MANQUEMENTS ET DÉLITS D'INITIÉS

La Société a mis à jour au cours de l'exercice 2016 et début 2017 ses textes et recommandations internes suite à l'évolution du cadre législatif et réglementaire de la prévention des abus de marché avec l'entrée en vigueur le 3 juillet 2016 du règlement européen 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché.

Sur la recommandation du Comité des nominations et des rémunérations, le règlement intérieur du Conseil d'administration a ainsi été modifié et un Code de déontologie boursière a été adopté. Ce Code inclut notamment une description (i) des dispositions légales et réglementaires applicables, (ii) de la définition de l'information privilégiée (iii) des mesures prises par la Société dans le cadre de la prévention des opérations d'initiés, (iv) des obligations incombant aux personnes ayant accès à des informations privilégiées et (v) des sanctions encourues.

Le Code s'applique aux membres du Conseil d'administration, dirigeants et personnes assimilées ainsi que plus généralement aux salariés qui sont susceptibles d'avoir accès à des informations sensibles ou privilégiées.

Il institue un Comité de déontologie boursière, chargé notamment de répondre à toute question liée à l'application du Code de déontologie boursière.

Le Code de déontologie boursière, comme le règlement intérieur du Conseil d'administration, fait référence au respect de l'interdiction de réaliser toutes opérations sur les titres et les instruments financiers de la Société :

- pendant les 30 jours calendaires précédant la date de diffusion par la Société d'un communiqué de presse d'annonce de ses résultats annuels et semestriels et le jour de ladite diffusion ;
- pendant les 15 jours calendaires précédant la date de diffusion par la Société d'un communiqué de presse d'annonce de ses informations financières trimestrielles et le jour de ladite diffusion ;
- à compter de la détention d'une information privilégiée et jusqu'à ce que l'information perde son caractère privilégié, notamment en étant rendue publique.

4.1.6.5 ASSIDUITÉ ET CUMUL DES MANDATS

Le règlement intérieur du Conseil d'administration rappelle que chacun des administrateurs doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires. Il doit veiller à assister à toutes les réunions du Conseil d'administration, aux Assemblées générales d'actionnaires et aux réunions des Comités dont il fait

partie. Les modalités de fixation et de répartition des jetons de présence adoptées par la Société sont conformes aux recommandations du Code AFEP-MEDEF selon lesquelles en particulier la part variable liée à l'assiduité doit être prépondérante.

Il est vérifié qu'aucun administrateur, dont le mandat vient à renouvellement lors de l'Assemblée générale annuelle, n'est en situation de cumul de mandat. Le règlement intérieur du Conseil d'administration rappelle qu'en complément des règles légales, les administrateurs se conforment aux recommandations du Code AFEP-MEDEF qui prévoient :

- pour le dirigeant mandataire social, qu'il ne doit pas exercer plus de deux autres mandats dans des sociétés cotées extérieures à son groupe y compris étrangères et qu'il doit recueillir l'avis du Conseil avant d'accepter un nouveau mandat social dans une société cotée extérieure au Groupe ;
- pour un administrateur, qu'il ne doit pas exercer plus de quatre autres mandats dans des sociétés cotées extérieures au Groupe, y compris étrangères, cette recommandation s'appliquant lors de la nomination ou du prochain renouvellement du mandat de l'administrateur. Chaque administrateur informe la Société des mandats exercés dans d'autres sociétés françaises ou étrangères. Il porte à la connaissance de la Société tout nouveau mandat ou responsabilité professionnelle dans les meilleurs délais.

4.1.7 Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration et de direction

La Société entretient des relations importantes pour son activité et son développement avec le groupe Casino, principal actionnaire (cf. chapitre 6, p. 275 et suivantes). Il ne peut être exclu que le groupe Casino soit amené à privilégier ses propres intérêts par rapport à ceux de la Société. Cependant et en toute hypothèse, l'organisation de la gouvernance, les modalités de conclusion des conventions, le recours à des expertises indépendantes (etc.) sont de nature à garantir que les intérêts de Mercialys ne sont pas affectés.

Messieurs Jacques Dumas, Antoine Giscard d'Estaing (représentant permanent de Casino, Guichard-Perrachon), David Lubek (représentant permanent de La Forézienne de Participations) et Michel Savart, administrateurs, exercent des fonctions de direction et/ou sont membres des organes sociaux de l'actionnaire de référence de Mercialys ou des sociétés qui la contrôlent et perçoivent des rémunérations et/ou des jetons de présence à ce titre.

En dehors de ces liens, il n'existe pas de conflits d'intérêts potentiels entre les devoirs des membres du Conseil d'administration et de la Direction générale à l'égard de la Société et leurs intérêts privés.

Aucune convention de prestations de services n'existe entre la Société et son Président-Directeur général.

Les missions confiées au Comité d'audit, des risques et du développement durable, au Comité des investissements et au Comité des nominations et des rémunérations au sein desquels

siègent des administrateurs indépendants permettent de prévenir les conflits d'intérêts. Lorsque le Comité des investissements examine une opération impliquant le groupe Casino, les deux représentants de l'actionnaire de référence ne prennent part aux délibérations qu'avec voix consultative uniquement.

Les missions confiées au Comité d'audit, des risques et du développement durable et au Comité des investissements, en particulier au travers de la procédure d'examen préalable des conventions entre parties liées, au sein desquels siège une majorité d'administrateurs indépendants, permettent de prévenir les conflits d'intérêts.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration de la Société.

Aucune convention n'a été conclue directement ou indirectement entre une filiale de Mercialys et un dirigeant ou un actionnaire significatif de la Société.

Il n'existe pas de prêt ou garantie accordés ou constitués par la Société en faveur des membres du Conseil d'administration.

À l'exception des contrats liant Casino, Guichard-Perrachon et ses filiales à Mercialys (cf. chapitre 6, p. 275 et suivantes), aucun autre contrat de service ne lie les mandataires à Mercialys.